



Condition Masculine

Numéro 100

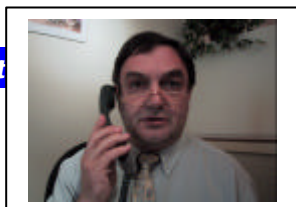
25ème année

le numéro : 50F

3^{er} trimestre - novembre 2000

Le mot du Président

Par Marc PRADET



Ce numéro de notre revue, comme le précédent, paraît avec du retard. Cela s'explique par le fait que, si la remise sur les rails de notre mouvement est en bonne voie, beaucoup de travail reste encore à accomplir. Ce dont témoigne, d'ailleurs, un certain nombre de vos lettres dans lesquelles vous vous plaignez de ne pas recevoir assez rapidement une réponse aux questions que vous posez. Nous faisons le maximum, avec les moyens dont nous disposons – car nous sommes tous bénévoles.

A signaler, depuis la dernière parution, la loi sur les prestations compensatoires, a été définitivement adoptée, et est parue au journal officiel. Gilles GARNIER consacra une série d'articles (le premier dans ce numéro), à l'analyse des dispositions nouvelles.

A signaler également, la rencontre de notre secrétaire général avec Michel THIZON, président de sos-papa.

Enfin André Pérot, dans son éditorial, nous engage à rassembler plus que jamais nos énergies pour faire mentir les augures qui prétendent que le XXIème siècle sera féminin.

Marc PRADET

Date à retenir : Samedi 9 décembre 2000 à 12 h30
Réunion-repas de fin d'année à Paris

DANS CE NUMERO

- 1 Le Mot du Président.
- 2 Nouvelles - Rencontre SOS PAPA.
- 3 La prestation compensatoire -Gilles Garnier.
Florilège Féministe -Alain Habib
- 4 Editorial- André Pérot.

Pour nous rejoindre et adhérer :

Siège Social :

Condition Masculine - Soutien de l'Enfance

44 rue des Mures - 92160 Antony

Tel : 01 30 41 91 20

Fax : 01 30 41 38 86

Site Internet : www.sos-divorce.orge-mail cmse@club-internet.fr

Permanence le samedi de 9 heures à 13 heures Métro RER
ligne B Fontaine Michalon

Actions au jour le jour :

Dans les actions complémentaires indiquées par notre président dans son mot il convient d'ajouter :

notre soutien au Collectif P@tternet avec d'autres associations comme SOS Papa - Bien être de l'Enfant pour le détournement du vote lors du dernier référendum .

La réponse du Président de la République qui a approuvé notre proposition sur la fête des pères tandis que le Premier Ministre, malgré nos relances a oublié de nous répondre .

Notre intervention cette fois par Internet auprès de Christophe Dechavanne

Nos nouveaux services mis en place sur le web
www.sos-divorce.

Notre intervention auprès des députés RPR traités d'imbéciles par Roselyne Bachelot.

Christophe Henry Secrétaire Général

Appel des cotisations 2001

Conformément à nos statuts les cotisations sont exigibles durant le dernier trimestre pour l'année suivante. Le tarif du renouvellement des cotisations est le suivant :

moins de 3.500 F	100 F
de 3.500 F à 6.000 F	150 F
de 6.000 F à 10.000 F	200 F
de 10.000 F à 15.000 F	250 F
plus de 15.000 F	300 F

CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

8 JUIN 2000 : La presse annonce un projet contre le harcèlement sexuel. En quoi peut-il bien consister puisqu'il y a déjà une loi ? Simplement, en ceci : en cas de plainte, ce serait à l'accusé de faire la preuve qu'il n'a pas été harcelé ! En somme, une révolution juridique : on accuse et on attend la preuve contraire. Rêve-t-on ? De toute façon, nous sommes nous aussi contre le harcèlement, y compris sexuel. Sommes-nous naïfs ! Il suffit de ne plus regarder les femmes, surtout si elles sont plaisantes ou qu'elles croient l'être. IL suffit de ne plus les inviter au restaurant et de ne plus leur offrir de cadeaux. Il y alors la réaction attendue : elles viennent d'elles-mêmes et, à leur tour, font du harcèlement. Solutions : ignorons les, laissons les faire. C'est efficace, et nous serons tranquilles et à l'abri des poursuites.

Mépris féminin

L'idée fondamentale du féminisme c'est, bien sûr, la supériorité du sexe féminin. Les femmes sont plus intelligentes, plus courageuses, plus travailleuses, etc. Bref, elles possèdent toutes les qualités à un degré supérieur aux hommes. Quiconque accepte de voir les faits en face trouvera à profusion des déclarations qui vont dans ce sens. Madame Pascale Bizzari, chef de file de la liste de femmes "51 femmes pour la Corse de l'an 2000" aux dernières élections régionales (mars 1998), n'a-t-elle pas déclaré que *"la femme est la seule personne qui, socialement, soit porteuse d'espoir"* (Le Monde du 17/3/98). Laure Adler n'a-t-elle pas affirmé : *"Les femmes ont un rapport beaucoup plus concret à la vie (...). La plupart des hommes politiques vivent dans une bulle totalement artificielle. Ils perdent tout contact avec la vraie vie, ils se tiennent à l'écart de toute discussion avec leurs concitoyens."*

C'est ainsi, également, que Françoise Giroud, nommée secrétaire d'Etat à la condition féminine par Valéry Giscard d'Estaing, et qui, de ce fait, assistait au conseil des ministres, rapporte l'ennui profond qu'elle y éprouvait : *"Plus la technicité s'y mêle, plus il est difficile de trouver dans cette prose feutrée les aspérités auxquelles l'intérêt peut s'accrocher. Mais un jour vient où j'ai atteint le seuil d'intolérance. J'ai griffonné un mot à l'attention d'Alice Saunié-Saët qui assistait pour la première fois au conseil. "Chère Alice, vous doutiez-vous qu'un Conseil des ministres pouvait être aussi ennuyeux?" Elle m'a répondu en retour : "Chère Françoise, oui, car j'ai toujours constaté l'insondable puérilité du sexe masculin."* ("La Comédie du pouvoir").

Bien sûr ce mépris pour les hommes n'a rien d'innocent. Si la puérilité des hommes est insondable, si les femmes seules sont porteuses d'espoir, si elles ont un rapport beaucoup plus concret à la vie, etc, la conclusion s'impose d'elle-même : il faut confier le pouvoir politique aux femmes.

Dès que nous nous serons enfin débarrassés de "l'insondable puérilité masculine", les fléaux des sociétés modernes (violence, insécurité, chômage, drogue...) qui, aujourd'hui, ne trouvent pas de solution, seront résolus en un tournemain. Quant aux réunions du conseil des ministres, elles deviendront, à n'en pas douter, passionnantes.

Alain HABIB

RENCONTRE

Michel Thizon, Président de SOS PAPA et **Christophe Henry** Secrétaire Général du Mouvement Condition Masculine Soutien de l'Enfance ont échangé leurs points de vues concernant les prochaines réformes du droit de la famille.

Ciel mon Mardi émission du 12 septembre

ALLONS.....oh...!!! on nous brouille l'écoute ...

Humeur du jour sur notre site WEB

- Christophe DECHAVANNE vient de faire sa rentrée dans sa fameuse émission Ciel mon mardi le sujet de l'émission : **les chiennes de garde**
- Au delà de la caricature des présents, certains se demandent si l'homme présent n'était pas un acteur payé pour provoquer les féministes
- Le dialogue si l'on peut parler de dialogue, tourna vite au vinaigre,, et l'on apprenait au fil du débat de la part de madame Alonzo ,présidente des chiennes de garde, que ,entre autre, **couper la parole dans un débat était sexiste....**
- Nous n'étions pas au bout de nos peines quand soudain pour rappeler à son interlocuteur qu'elle ne pouvait pas parler ,madame Alonzo s' exclaimât qu'elle ne pouvait pas parler car "on me brouille l'écoute "(sic).
- Perspicace Christophe DECHAVANNE lui fit remarquer que sa contrepèterie n' était pas forcément bien placée et de bon goût pour quelqu'un qui prônait le respect des autres.
- Compte tenu de ce qui avait été dit auparavant, madame Alonzo pourrait peut être se retrouver devant un tribunal, si on appliquait ses projets, pour les propos sexistes qu'elle a tenu . **Car brouiller l'écoute n'est possible que si l'on en a**
- Et de toute évidence madame Alonzo n' en a pas (de l' écoute) pas plus que ceux présents sur ce plateau n' en avaient . (toujours de l' écoute) .
- Heureusement pour une fois notre mouvement n' était pas représenté , **peut être aussi par ce qu' on l'avait appris pendant le débat, les hommes étaient interdits sur le plateau à la suite d'une exigence de madame Alonzo .**
- **Et dire que des ministres femmes soutiennent les chiennes de garde et leur présidente!** Vite un démenti pour rassurer toutes les femmes et les hommes de ce pays.

Réponse de Christophe DECHAVANNE

"Cher Christophe! Non, ce n'était pas des acteurs je vous assure!!! Merci pour votre mail. Il est toujours très utile d'"entendre" un regard extérieur. Entendre peut même vouloir dire ... écouter. Bien à vous, Christophe.



Notre Mouvement venait d'être créé, en 1975, lorsque fut mise en place la désastreuse loi sur la prestation compensatoire. Alors que la loi n'était encore qu'à l'état de projet, nous étions intervenus pour marquer notre opposition à la mise en place de la prestation compensatoire, dénonçant, par avance, les méfaits qu'une telle loi entraînerait. Mais, venant tout juste d'être créé, notre association n'avait pas la puissance nécessaire pour être entendue, et la seule réponse que nous avons obtenue à l'époque a été la suivante : « Si les hommes ne veulent pas payer ils n'ont qu'à ne pas se marier ! ». Belle réussite, de nos jours, le premier enfant mis au monde par une femme, à 50% des cas, a un père non marié.

Notre militantisme acharné contre la prestation compensatoire dès sa création, ajouté au militantisme d'autres associations plus récentes, a contraint le gouvernement à mettre la révision de celle-ci à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, alors même que Madame le Ministre de la Justice marquait encore l'année passée, son opposition à réformer immédiatement, repoussant une telle réforme à plus tard, dans le cadre de la révision du droit de la famille qui reste toujours à l'état de projet.

Quels sont les résultats obtenus par un militantisme de 25 ans (durée de combat qu'aucune autre association ne peut afficher)?

Les situations dramatiques que nous connaissons tant, à savoir **les peines de prison** ferme à répétition pour des hommes ne payant pas car ne le pouvant pas, ainsi que les suicides pour les mêmes causes, **va enfin disparaître**, du moins pour ceux qui ont été condamnés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

En effet, l'ancienne loi ne prévoyait la modification de la prestation compensatoire versée sous la forme de rente viagère qu'en cas « d'exceptionnelle dureté », c'est à dire quasiment jamais, même si l'ex mari débiteur était au RMI, son ex épouse vivant dans l'opulence !

Quelle est la situation nouvelle, étant souligné que les commentaires qui suivent concernent les rentes viagères en cours lors de l'entrée en vigueur de la loi. Pour les prestations compensatoires entrant en vigueur depuis la nouvelle loi, le fonctionnement est très différent. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

Désormais, la révision pourra être demandée, à la baisse ou supprimée, en cas de changements importants.

Par ailleurs, très vieille revendication de notre mouvement, en s'adressant au juge, **le cumul entre prestation compensatoire et pension de réversion pourra être supprimé**. En effet, le juge pourra décider de diminuer la prestation compensatoire du montant de la pension de réversion.

Malheureusement, la transmissibilité de la rente aux héritiers subsiste. Toutefois, les mêmes possibilités de révision leur sont offertes.

Ces nouvelles dispositions soulageront ceux de nos adhérents, ex époux condamnés, épouse d'un condamné, ou héritiers (seconde épouse ou enfants d'un condamné), littéralement étreints par la charge de la prestation compensatoire.

Alors que certaines personnes n'hésitent pas à nous demander à quoi nous servons, une fois de plus voilà la preuve de l'utilité du militantisme qui a valu des années d'efforts, avec bien des week ends et des nuits blanches consacrés à l'action, ou à la rédaction de courriers dans les ministères, ou d'articles de presse, ou encore d'interventions radio ou télévisées.

A tous les militants, membres de la Direction ou adhérents, nous disons merci pour votre longue contribution, avec une pensée toute particulière pour tous ceux qui ont participé à ce combat, mais qui sont aujourd'hui décédés, comme, en particulier le Docteur Jean PUECH, mais aussi pour tous ceux qui n'ont pas combattu, mais ont préféré le suicide ou devenir SDF face à la situation impossible que le législateur leur avait faite.

La lutte continue sur d'autres terrains, mais aussi encore sur la prestation compensatoire, compte tenu des modalités sérieusement différentes qui s'appliquent désormais aux nouvelles condamnations. Nous en reparlerons.

FLORILEGE FEMINISTE

Les femmes en voiture : Pour l'avoir maintes fois entendu, chacun croit que les femmes provoquent moins d'accidents que les hommes. Certaines compagnies d'assurances ont même offert des réductions de primes aux conductrices. Hélas ! Une enquête de l'I.F.A. (un Institut d'analyse) montre qu'en 1998, en Allemagne, les femmes ont effectué 25.6% du kilométrage total et provoqué 31.70 % des accidents. Qui a connaissance de ces chiffres ? Pas le grand public, seulement les lecteurs de la revue de presse du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles.

I.V.G. : Nous ne participons ni au militantisme avortement, ni au militantisme anti-avortement. Nous

pouvons faire, néanmoins, des commentaires d'ordre général sur la situation. A échéance d'une génération, la France (ainsi que les autres pays d'Europe) sera sur la pente rapide du dépeuplement.

Les organismes internationaux citent maintenant (enfin !) des chiffres énormes d'immigrants nécessaires. C'est dire que le monde occidental sera devenu un autre monde. Et d'ailleurs, comment les femmes pourraient-elles avoir trois ou quatre enfants dans la société du féminisme ? Nombre actuel d'I.V.G. : 220.000 par an en France. On dit pourtant que l'I.V.G. est un drame. Alors, que de drames ...

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET WWW.SOS-DIVORCE.ORG

MILITONS VRAIMENT

Nous militons depuis 25 ans. Plusieurs autres associations, une dizaine, militent depuis une vingtaine d'années. Or, le féminisme est toujours florissant et prend encore de la vigueur, aidé par les politiques. Et ce féminisme, comme il était prévisible, ne parle plus d'égalité, mais de suprématie, sous le nom de « discrimination positive ».

C'est que nous avons, en fait, milité dans l'optique des droits de la paternité et, à l'intérieur de ce thème, sur le sujet particulier du divorce. Ainsi, nous avons obtenu des réformes juridiques tendant à égaliser les droits des pères sur ceux des mères, les droits des ex-époux sur ceux des ex-épouses. Mais, ceci ne déplaît pas du tout aux féministes qui, d'ailleurs, en ont profité pour mettre en vogue la notion ridicule de papas-poules, comme si les pères devaient calquer leurs comportements sur ceux des mères.

En effet, les féministes ne tiennent pas particulièrement à s'occuper des enfants. Comme le montre le déclin de la natalité, les enfants ne sont pas un souci du féminisme. Mais, on sait que les mères divorcées savent utiliser la garde des enfants pour exercer des pressions sur le père et qu'elles sont beaucoup moins attachées à la garde des enfants si on ne leur demande pas de payer des pensions pour les enfants confiés au père.

Pendant 25 ans, nous avons, en fait, milité pour le féminisme et nos succès ont été, en fait, ceux du féminisme. D'ailleurs, maintenant que le Code civil ne contient plus, en matière de divorce, d'inégalité à l'encontre du père, la situation sur le terrain n'en est pas moins restée la même : les pensions sont souvent excessives, les prestations compensatoires aussi et les enfants confiés aux pères le sont avec l'accord de la mère, jamais, ou presque, contre sa volonté.

Si bien que le cercle est bouclé, en matière de divorce, les progrès masculins ne peuvent plus venir que d'un combat globalement masculin.

D'ailleurs, sur le divorce, nous ne demandons plus rien, depuis plusieurs années, hormis la suppression de la prestation compensatoire.

Or, précisément, la prestation compensatoire est un bon exemple de mesure féministe, à combattre sur le plan du féminisme, puisque le Code civil ne contient pas de discrimination à l'égard des hommes : c'est la pratique judiciaire, dans un contexte féministe, qui est discriminatoire à l'égard des hommes.

Nous n'avons plus qu'à mettre à profit le second souffle que donnent à un mouvement, les changements de Direction et les horizons qui s'ensuivent.

Le problème n'est pas la paternité et le divorce. Le problème ce sont les hommes, leurs droits et leur dignité. Quand nous défendrons cela, le reste suivra. Les hommes sont méprisés, les médias se complaisent dans ce mépris et les politiques n'osent pas résister.

Que peuvent les féministes sur les hommes déterminés à être eux-mêmes ? Rien

Que peuvent les féministes sur des hommes culpabilisés qui s'effacent ? Tout, y compris les humilier.

Ceux que nous appelons maintenant, ce sont des militants à partir d'une idée, dans le long terme, plutôt que des militants pour un ou deux ans, étonnés de ne pas avoir des conseils et un soutien pratique comme des services sociaux pourraient fournir.

M. Jospin, entend-on, a été bien éduqué puisqu'il l'a été par trois femmes, une mère, une sœur et une épouse, dicit les médias. Laissons les messieurs Jospin à leur belle noîte satisfaction. Reprenons-nous, retrouvons-nous une dignité nouvelle. Pour nous, contrairement aux augures, le XXIème siècle n'a pas à être le siècle de la femme plus que celui de l'homme.

André Pérot

Directeur de la Publication : *Christophe HENRY*

Siège Social : 44 rue des Mures -92160 ANTONY

Objet Social du Mouvement (J.O. du 8 novembre 1975)

*Etude en commun par des hommes et des femmes des rapports qui doivent s'instituer entre eux dans la société actuelle-
Défense des droits des hommes et des enfants face aux conséquences de l'évolution de la condition féminine.*

site Internet www.sos-divorce.org

Commission Paritaire 57.094

☎ 01 30 41 91 20 📠 01 30 41 38 86

e-mail : cmse@club-internet.fr